

COMMUNE DE ROCHEFORT-SAMSON

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE du lundi 8 janvier 2024**

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 décembre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

13 membres présents : BARRET Chantal, BARRET Elodie, BENOKBA Gilles, CASCALES Martine, CHALOIN Christophe, CLEMENT Danielle, COMBET Chantal, DIPALO Anthony, DURAND Yannick, FONTANEZ Cyrille, FRANDON-MOTTET Guillaume, ORARD Claude, ROBIN Anick.

2 membres représentés : Lydie CHANTEPY (par Danielle CLEMENT)
Florane DIAKITE (par Cyrille FONTANEZ)

Secrétaire de séance : Anthony DIPALO

Approbation du compte rendu de la séance du 27 novembre 2023, 1 contre (Chantal COMBET), 1 abstention (Guillaume FRANDON-MOTTET), 11 POUR

Chantal COMBET souhaite revenir sur le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2023, concernant la délibération 2023-11-03 « Approbation du nouveau règlement intérieur de la salle des fêtes ». Concernant la capacité debout de la salle, il ne peut pas s'agir de 4 personnes par m², cela représenterait plus de 1000 personnes.

Danielle CLEMENT répond qu'il y a effectivement eu une erreur sur le procès-verbal, il s'agit de 4 personnes pour 3 m². Cette erreur sera corrigée.

Chantal COMBET ajoute que lors du précédent Conseil Municipal, elle a parlé au nom du Comité des Fêtes, propriétaire du congélateur, pour laisser le libre accès à tous les administrés, pas seulement aux associations ou à la commune.

Danielle CLEMENT répond qu'il y avait eu un incident lors d'une location de la salle des fêtes, avec des personnes qui se sont servies dans le congélateur malgré le fait que le carton était marqué, et que le but était que cet incident ne se reproduise plus.

Le procès-verbal sera donc modifié.

Chantal COMBET souhaite également que l'on rajoute le nombre de table et de chaises dans l'état des lieux afin d'éviter que certaines disparaissent.

Christophe CHALOIN demande pourquoi les règles de ménage ont été modifiées. Avant, il s'agissait de laver autour du bar, les toilettes, de passer un coup de balai et d'enlever les grosses tâches. De plus, la commune possède une auto laveuse que les agents utilisent. Il semblerait que des personnes ont été rappelées pour revenir nettoyer.

Cyrille FONTANEZ répond qu'il y a un seuil de tolérance. Il y a effectivement eu des personnes qui ont été rappelées car la salle avait été laissée dans un état qui n'était pas acceptable et qu'elles ont dit que les agents municipaux pouvaient nettoyer. Il faut donc poser des règles afin qu'il n'y ait pas d'incompréhension.

1/ PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE 2024

Préalablement au vote du budget primitif 2024, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2023.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2024, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2023.

A savoir :

- Chapitre 20 : 52 564,00 euros
- Chapitre 21 : 110 760,00 euros
- Chapitre 23 : 1 605 540,73 euros

Cyrille FONTANEZ explique que ces chiffres correspondent au budget primitif de 2023. Un quart de ces montants pourra être utilisé avant le vote du budget primitif 2024.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

AUTORISE le mandatement des dépenses d'investissement 2024 dans la limite du quart des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2024

DONNE tout pouvoir à Madame le Maire pour signer les documents correspondants.

2/ BUDGET COMMUNE : DM2 EXERCICE 2023 : VIREMENT DE CREDITS POUR REGULARISATION DU BUDGET PRIMITIF

Monsieur le 1^{er} adjoint en charge des finances expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à un virement de crédits afin de régulariser les chapitres 65 et 012.

Le chapitre 012 a été dépassé notamment avec la revalorisation du point de l'indice (1.5% à partir du 1^{er} juillet 2023), ce qui a augmenté les salaires mais aussi les cotisations sociales. Cela n'a pas pu être prévu lors de l'élaboration du budget primitif puisque le décret mettant en place cette mesure a été publié le 29 juin dernier.

Le chapitre 65 a été dépassé car une cotisation patronale est désormais imputée au chapitre 65 au lieu du chapitre 012.

Cyrille FONTANEZ explique que nous sommes en dépassement au chapitre 012 et 65. Nous ne pouvons donc pas honorer les dépenses dans ces chapitres. Il est donc question de prendre des crédits disponibles sur les autres chapitres pour combler les chapitres 012 et 65.

Chantal COMBET fait remarquer que cela représente beaucoup en termes de pourcentage d'augmentation.

Cyril FONTANEZ répond qu'effectivement, il y a une forte augmentation qui est due en grande partie à l'augmentation des charges. De plus, une augmentation de 5 points est prévue au début de l'année 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au vote des virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2023 :

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
012 (F)	6451	Cotisations à l'URSSAF	2 000,00 €
65 (F)	65314	Cotisations de sécurité sociale – part patronale	8 000,00 €
TOTAL			10 000,00 €

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
011 (F)	60623	Alimentation	10 000,00 €
TOTAL			10 000,00 €

Points divers :

- Vente de la Cure

Danielle CLEMENT explique que l'agence Century 21 a procédé à une visite le 22 décembre 2023. La personne intéressée doit procéder à un chiffrage des travaux. Il s'agirait d'un investissement locatif, pour 3 appartements. La personne y voit de nombreux points positifs, mais le coût des travaux est le gros point négatif.

- Gazette

Anick ROBIN prend la parole pour aborder le sujet de la Gazette. Elle demande si nous devons maintenir 3 gazettes par an ?

Elle rappelle que la rédaction des articles et la mise en page de la Gazette prend beaucoup de temps.

Chantal COMBET explique que la dernière Gazette n'était pas très fournie, il y avait beaucoup de photos.

Anick ROBIN propose de supprimer la gazette des vœux car cela est redondant avec la cérémonie des vœux.

Anick ROBIN propose 2 gazettes par an : une après les vœux et une dans l'été. Cela aurait 2 objectifs : faire des économies et limiter le manque d'information. L'intérêt de la gazette est de transmettre les informations du Conseil Municipal.

Chantal COMBET dit que la population est contente de recevoir la gazette et des informations. Elle explique que pour elle, la Gazette des vœux est la plus importante : elle indique la date des vœux de la municipalité, fait un récap de l'année écoulée, les événements de l'année à venir (de la mairie et des associations).

Cyrille FONTANEZ complète en indiquant qu'effectivement, les associations attendent la gazette pour communiquer.

Guillaume FRANDON explique qu'il y a encore de nombreuses personnes à qui ça plait de recevoir une gazette. Elle est attendue.

Anthony DIPALO complète en indiquant qu'il est important de la conserver, de nombreuses informations passent par cette gazette et elle est très attendue par les habitants de notre commune. Les vœux ne font pas tout car ce n'est pas l'ensemble de la population qui vient aux vœux pour diverses raisons, alors que la gazette est censée être distribuée dans l'ensemble des foyers. Certains habitants sont au courant des événements des associations ou des informations de la commune par la gazette. La gazette touche plus de monde et participe à la vie du village.

Danielle CLEMENT indique que dans certaines communes alentours, la Gazette est entièrement dématérialisée.

Les élus s'accordent sur le fait qu'une Gazette entièrement dématérialisée n'est pas adaptée aux aînés.

Chantal BARRET dit que les gazettes sont peut-être trop rapprochées.

Cyrille FONTANEZ explique qu'avant il y avait une Gazette au mois de septembre, mais le CDERSSM a demandé à repousser la date pour avoir le visuel de leur événement au plus vite. De même pour Mme Béranger et chemin des artistes au mois d'octobre. D'où la dernière gazette de l'année au mois de novembre.

Danielle CLEMENT indique qu'il n'y aura pas d'article du CDERSSM sur la Gazette du mois de janvier 2024, car malgré plusieurs relances par mail et par sms à différents membres du bureau de l'association, aucun article n'a été envoyé.

Christophe CHALOIN dit que la présentation des associations est trop longue durant la cérémonie des vœux. Il faut limiter le temps de paroles de chaque association, car la cérémonie est trop longue sinon.

Danielle CLEMENT répond que cette demande a déjà été faite aux associations depuis l'an dernier.

Martine CASCALES indique que c'est vraiment trop long pour le public, il faut vraiment que ça soit plus court car on perd le public au niveau de l'attention.

Anick ROBIN demande ce qui est décidé pour la gazette ?

Chantal COMBET dit qu'il faudrait étoffer la Gazette avec autre chose que les associations. Pour rajouter de l'information sur la Gazette, elle propose de prendre les procès-verbaux des derniers Conseils Municipaux et d'y faire des synthèses dessus.

Martine CASCALES rappelle qu'il faut prévoir l'édition du DICRIM dans le budget. Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) est un livret qui explique les risques (naturels et technologiques) sur la commune, et les bons gestes en cas problème.

Anick ROBIN dit qu'il faut voir avec les informations que nous avons et rester flexible sur l'édition de la Gazette.

Cyril FONTANEZ répond qu'il y a un rythme à garder pour la gazette, on peut en faire 3, voir 4 si besoin.

- **Gymnase du SIBBRM**

Danielle CLEMENT rappelle qu'un accord verbal avait été donné lors d'une réunion par M. Wauquiez, président de la Région, pour subventionner le projet.

Finalement, le syndicat a reçu une réponse négative de la part des services de la Région.

Les quatre maires des quatre communes membres du syndicat du gymnase, se sont donc regroupés pour faire un courrier commun à M. Wauquiez, président de la Région, pour rappeler l'accord verbal qui avait été prononcé.

Anthony DIPALO présente le plan de financement prévisionnel. Une réunion du syndicat est prévue ce mardi 9 janvier 2024, le plan de financement est donc susceptible d'évoluer.

Malgré le refus d'attribution d'une subvention de la Région, nous pourrions arriver au reste à charge initialement prévu. En effet, il se peut que le syndicat obtienne un bonus mutualisation du Département de 10% supplémentaire, ainsi qu'une subvention du SDED et une soulte pour la location de panneaux solaires.

Anthony DIPALO rappelle tout de même qu'il est important que la Région tienne ses engagements car il s'agit du seul gymnase pour notre bassin de vie de la Raye, contrairement à Valence, Romans... qui ont de nombreux complexes subventionnés par la Région.

- **Camping de la Combe d'Oyans**

Danielle CLEMENT lit un mail reçu la semaine dernière à destination de la mairie.

Ce mail provient des gérants du camping de la Combe d'Oyans, M. et Mme Guilmin. Pour rappel, la mairie est propriétaire des murs de ce camping.

Les gérants souhaitent faire une proposition pour l'acquisition du camping, au vu de la complexité à mettre aux normes l'assainissement du camping.

Dans leur mail, ils indiquent que le bâti est vieillissant et que de nombreux travaux sont à prévoir. Ils proposent un rachat du camping en faisant eux-mêmes les travaux d'assainissement, en déduction sur le prix de vente.

Danielle CLEMENT propose d'étudier la proposition avec le groupe de travail créé il y a quelques mois.

Christophe CHALOIN rappelle que la Cure est déjà en vente, il faut faire attention à ne pas tout vendre.

Danielle CLEMENT explique que si le camping est vendu, il serait possible de rénover la Cure. De plus, les gérants du camping pourraient obtenir des aides pour l'assainissement, contrairement à la mairie. Ce qui diminue le prix de l'assainissement.

Danielle CLEMENT dit qu'il faut déjà procéder à une estimation du Camping.

Cyrille FONTANEZ revient sur le fait que le bâti est vieillissant. Les gérants indiquent qu'il y a de nombreuses choses défectueuses : piscine, menuiseries... Mais toujours aucune preuve de la fuite de la piscine, alors que la mairie demande des preuves depuis plusieurs mois. Il n'est pas question de donner le camping. Il y a des travaux qui ne sont pas à la charge de la commune.

De plus, Cyrille FONTANEZ attire l'attention sur la capacité du camping qui n'est toujours pas claire. L'arrêté préfectoral de 2002 qui indique que le camping accueille 43 emplacements, indique aussi une capacité de 129 campeurs. Deux interlocuteurs indiquent que ce chiffre de 129 campeurs n'a de valeur que pour le service risque de la Préfecture.

Cyrille FONTANEZ propose de consulter notre avocat pour mettre ce chiffre au clair, dans l'optique d'imposer ce chiffre à la DDT pour le calcul de l'équivalent habitants.

Anick ROBIN dit qu'elle voudrait une réunion avec la DDT et le SPANC

Anthony DIPALO explique que si le conseil municipal est d'accord, il va réunir le groupe de travail afin de travailler sur la question de la vente du camping et comment protéger le site contre l'installation de carrières, mais aussi travailler sur les prévisions des coûts de rénovation du camping en cas de refus de la vente et les conséquences.

Pour lui il faut faire un bilan avantages / inconvénients, mais aussi au niveau financier. La vente du camping pourrait permettre d'investir dans la réhabilitation de notre patrimoine existant, comme la Cure de Rochefort ou l'ancien Presbytère de St Mamans. Il rappelle aussi que la commune a un logement sur Rochefort qui devra être sérieusement réhabilité quand le locataire partira pour être louable avec les nouvelles normes qui incombent aux propriétaires. De nombreux frais sont à prévoir afin de pouvoir relouer, dans le futur, l'ensemble des logements dont la commune est propriétaire.

Anthony DIPALO rappelle aussi qu'en vendant le camping, la commune ne s'appauvrira pas en patrimoine car d'un autre côté, la commune pourra investir dans la relocation de ses logements existants et va construire une maison médicale neuve qui rapportera plus de loyer que le camping qui va coûter très cher à la commune avec l'assainissement à refaire et autres gros travaux à prévoir. Si on fait les travaux du camping, la commune ne verra pas de retour sur bénéfice avant de nombreuses années... et le jour où ça sera le cas, il faudra de nouveau faire des frais de réparation. Mais d'un autre côté, il comprend que ce camping ait une valeur sentimentale et patrimoniale pour les anciens du village et que des habitants aient peur que la mairie n'ait plus la main sur ce camping face à l'installation d'une carrière. Mais si on ne permet pas aux gérants du camping de se développer et de maintenir le camping, est-ce qu'on n'aura pas le même problème avec une fermeture de celui-ci ? Il faut avoir une vraie réflexion d'ensemble, que ce soit sur la vente ou non du camping.

Cyrille FONTANEZ rappelle qu'il y a une personne intéressée sur la Cure. Si une offre pour la Cure arrive, que fait-on ? On refuse la vente dans l'éventualité de la vente du camping ?

Danielle CLEMENT répond que l'agence Century 21 peut estimer le camping. Il ne s'agira pas de la personne avec qui nous sommes en contact pour la Cure, mais d'une personne spécialisée dans ce genre de bâtiment.

Christophe CHALOIN propose de faire une estimation également des travaux de réhabilitation de la Cure.

Claude ORARD, Gilles BENOKBA et Guillaume FRANDON se proposent d'accompagner Christophe CHALOIN pour l'établissement des devis de réhabilitation de l'ancienne Cure, dans le but de faire 2 ou 3 logements locatifs.

- Traversée de Saint Mamans

Gilles BENOKBA souhaite prendre la parole concernant la vitesse des automobilistes à Saint Mamans. Il explique avoir faillit assister à un événement tragique. Une jeune fille a manqué de se faire renverser par une voiture en descendant du bus. Il indique qu'il faudrait avoir une réflexion sur l'aménagement de l'arrêt de bus.

Martine CASCALES propose de faire venir les gendarmes de temps en temps pour contrôler la vitesse des automobilistes.

Anick ROBIN propose de déplacer l'arrêt de bus au milieu de la route, ce qui obligera les automobilistes à s'arrêter et à attendre derrière le bus. Ceci bloquera la circulation le temps de l'arrêt du bus.

Chantal BARRET demande si le bus peut s'arrêter sur la place en face de l'école.

Cyrille FONTANEZ demande à Christophe CHALOIN si un bureau d'étude est nécessaire pour poser des quilles comme sur la traversée de Rochefort-Samson.

Christophe CHALOIN répond que non, il n'y a pas besoin d'un bureau d'étude, on peut poser des quilles sans déclaration.

Anthony DIPALO répond qu'il faut donc travailler sur la pose de quilles pour baliser et sécuriser l'arrêt de bus.

- **Activités 0-3 ans**

Danielle CLEMENT explique avoir autorisé Mme Schlotterbeck à faire une réunion dédiée aux parents d'enfants de 0-3 ans, au mois de décembre dans la salle de motricité.

Mme Schlotterbeck a rappelé la mairie aujourd'hui pour demander s'il est possible d'occuper la salle de motricité tous les mercredis pour différentes activités. Pour proposer ces activités, dont certaines seront payantes, elle passe par une association localisée à St Laurent en Royans.

Bien que l'idée soit très bonne pour elle, Danielle CLEMENT demande aux membres du Conseil s'ils acceptent de prêter à titre gratuit ou payant la salle de motricité à cette association hors commune.

Chantal COMBET dit que c'est tout de même une salle de l'école qui n'est pas adaptée.

Anick ROBIN répond qu'il y aura des coûts supplémentaires de chauffage, électricité, ménage, ...

Cyrille FONTANEZ répond qu'effectivement la proximité avec l'école est embêtante, cela nécessite de faire attention à fermer à clés toutes les portes qui mènent en dehors de cette salle. De plus, cela nous engendrerait des frais : électricité, chauffage...

Elodie BARRET dit que l'idée est bonne, mais elle trouve que le lieu de la salle de motricité n'est pas approprié. Peut-être que la garderie serait un lieu plus approprié à ce genre d'activités ?

Chantal COMBET indique que ce n'est pas une association de la commune, et qu'en plus, certaines activités sont payantes. L'association doit donc se débrouiller à trouver un lieu, une location, ou un aménagement dans leur domicile, comme des travailleurs indépendants.

Anick ROBIN indique qu'il faudrait obtenir les statuts de l'association.

Cyrille FONTANEZ rajoute que s'il y a des activités payantes, la mairie ne peut faire la gratuité de la salle.

Guillaume FRANDON rajoute que cela profitera potentiellement à des personnes extérieures au village, donc on ne peut prêter gracieusement la salle.

Il est demandé d'en savoir plus sur ce projet et cette association.

Chantal COMBET souhaite un état des factures d'électricité du Cabinet médical du Dr Carat.

Cyrille FONTANEZ répond que cela est prévu et que les factures seront présentées en commission pour le budget.